



STUD-BOOK DU CHEVAL DE SELLE LUXEMBOURGEOIS

A.S.B.L.

Membre de la Fédération des Stud-Books Luxembourgeois (FSL)

Member of the World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSH)

www.studbook.lu

A TOUS LES ELEVEURS D'ETALONS / ETALONNIERS :

Approbation des étalons organisée par le S.C.S.L. en date du 12.03.2022, à partir de 10:00 heures aux Ecuries des Près à L-3361-Leudelange, rue de Cessange.

I) DEROULEMENT :

Pour le bon déroulement nous aimerions rendre attentif aux points suivants.

- a) Premier examen sur sol plat et ferme : à l'arrêt, au pas et trot en main.
- b) Deuxième examen dans le manège : à l'arrêt, au pas et trot en main, en liberté sur le plat respectivement présentation montée aux trois allures et à l'obstacle (dressage / saut). NB : **Il n'y aura donc pas de saut en liberté !** Pour rappel : Qu'est-ce qui nous a incité à supprimer le saut en liberté du processus de certification ? C'est principalement un élevage conforme au développement naturel des jeunes étalons que nous avons en tête, du fait qu'ainsi les candidats ne devront plus être sortis de leur environnement de pâturage en pleine saison vers le mois de juillet à l'âge de 2 ans, mais pourront attendre le début de l'année où ils deviennent des 3-ans, pour entrer dans le processus de sélection.

II) PROCESSUS DE CERTIFICATION 2022

1) Certificat d'origine

Photocopie du certificat d'origine. Age minimum requis pour la présentation à l'approbation de l'année 2022 : trois ans, soit année de naissance 2019.

Condition requise : le pédigrée doit présenter quatre générations complètes des deux parents.

(La mère inscrite/inscriptible dans le registre principal des poulinières, tous les parents mâles inscrits dans le registre I des étalons. Le père du candidat doit être approuvé par un Stud-Book membre de la World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSH).

Si le candidat a déjà été approuvé par un autre Stud-Book membre de la WBFSH, le résultat de l'approbation est à joindre au dossier de l'approbation.

2) Etalons de 3 ans = nés en 2019 (facultatif)

Etape 1 : Radiographies ; présentation à la main et aux allures ; avis du jury ; l'étalon **n'est pas admis ici** mais reçoit éventuellement une invitation à participer à l'étape 2 (février 2023).



STUD-BOOK DU CHEVAL DE SELLE LUXEMBOURGEOIS

A.S.B.L.

Membre de la Fédération des Stud-Books Luxembourgeois (FSL)

Member of the World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSH)

www.studbook.lu

3) Etalons de 4 ans = nés en 2018

Etape 2 : Radiographies ; présentation à la main et aux allures et présentation montée, au filet simple, conformément à l'âge du cheval. Le cheval devra démontrer sur quelques obstacles d'initiation son aptitude à l'obstacle, et notamment son attitude et sa disponibilité (avant et après l'obstacle); ses moyens, sa trajectoire; son style ; son sang, sa volonté, son respect et son intelligence de la barre. (Les guêtres aux postérieurs ne sont pas admises.)

L'étalon est éventuellement **admis provisoirement** et il doit se représenter à l'étape 3 (février 2023).

4) Etalons de 5 ans et plus = nés en 2017 ou avant

Etape 3 : Radiographies ; soumission de ses performances sportives ou de tests pour étalons ; présentation à la main et aux allures et présentation montée conformément à son âge. Le cheval devra démontrer sur un parcours son aptitude et son attitude à l'obstacle. (Les guêtres aux postérieurs ne sont pas admises.) L'étalon est éventuellement **admis définitivement**.

Si à cette étape 3 l'étalon ne dispose pas de performances sportives ou de résultats de tests pour étalons, il ne peut être admis que provisoirement pour 1 an et devra revenir une seconde fois pour l'étape 3 un an plus tard (février 2023) avec soumission obligatoire de résultats sportifs ou de tests => pour être admis définitivement.

En résumé :

- Les étalons de 3 ans ne peuvent être présentés qu'à l'étape 1
- Les étalons de 4 ans ne peuvent être présentés qu'à l'étape 2
- Les étalons et 5 ans et plus ne peuvent être présentés qu'à l'étape 3

Une admission définitive n'est possible qu'en étape 3. Si le cas échéant l'étalon s'y présente sans résultats sportifs ou de tests pour étalons, il ne pourra être admis que provisoirement pour 1 an et devra répéter l'étape 3 l'année suivante avec obligation de soumettre des résultats sportifs ou de tests.

5) Les étalons de pur-sang anglais (XX) doivent disposer d'un GAG minimum de 60 kg (courses plates), respectivement d'une qualification minimale considérée comme équivalente. Afin de vérifier l'aptitude au dressage (allures, équilibre), et la bonne volonté sous la selle, ces mâles doivent être présentés montés lors de l'approbation en se soumettant à une épreuve intensive d'aptitude à la selle.

6) Présentation ferréeEHV

Les mâles peuvent être présentés avec des fers ordinaires, c.-à-d. ferrure normale, lisse et sans mortaises.



STUD-BOOK DU CHEVAL DE SELLE LUXEMBOURGEOIS

A.S.B.L.

Membre de la Fédération des Stud-Books Luxembourgeois (FSL)

Member of the World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSH)

www.studbook.lu

7) Propriété

Le formulaire d'inscription doit clairement renseigner la situation de propriété au moment de la présentation à l'approbation.

L'adresse exacte de la station de monte doit être indiquée, tout comme la méthode de saillie : **monte en main, semence congelée ou sperme frais.**

8) Contrôle de la filiation de l'étalon par ADN

L'accord écrit du demandeur d'approbation que, de suite après l'approbation, un mandataire du Stud-Book tire des crins de l'étalon approuvé (provisoirement), en vue de déterminer l'ADN. Les frais relatifs à ce contrôle, auprès d'un institut sélectionné par le Stud-Book, sont à charge du demandeur d'approbation.

9) Certificat vétérinaire

Un certificat vétérinaire, établi endéans les six semaines précédant la date d'approbation, par un vétérinaire équin au choix du demandeur d'approbation, est à produire. (Cette attestation est à établir exclusivement d'après le modèle mis à disposition / **notice I**).

Les mâles doivent obligatoirement avoir été vaccinés contre la grippe équine ainsi que le EHV-1 !

Le carnet de vaccination est à soumettre sur place avec le passeport de l'étalon.

10) Radiographies

Pour tous les mâles qui seront présentés **pour la première fois** à la commission d'agrément du S.C.S.L. en 2022, des radiographies **doivent** être présentées. Les radiographies ne devront pas avoir été prises plus de six mois avant la date d'approbation.

Important : Pour la prise des radiographies, les mâles devront être présentés non ferrés aux vétérinaires.

L'analyse et l'interprétation des radiographies seront effectuées par le Dr Hanna Remans, Belgique. En fonction des diagnostics un classement en trois catégories sera opéré. Les vétérinaires intéressés peuvent être présents pour l'interprétation des seules radiographies faites par eux, aux fins d'un rapprochement des avis. **Voir notice II.**

11) Contrôle antidopage

Notre studbook s'oppose vivement au dopage des étalons. Nous ne voulons au Luxembourg que des étalons exempts de tout dopage. Dans ce contexte des contrôles anti-dopage seront réalisés. Le consentement par écrit du demandeur d'approbation est requis, que lors de la séance d'approbation, à la demande de la



STUD-BOOK DU CHEVAL DE SELLE LUXEMBOURGEOIS

A.S.B.L.

Membre de la Fédération des Stud-Books Luxembourgeois (FSL)

Member of the World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSH)

www.studbook.lu

commission d'agrément, un vétérinaire désigné par le Stud-Book et agréé par la FEI, pourra procéder sur le mâle à un contrôle anti-dopage selon la réglementation en vigueur de la Fédération Equestre Internationale (FEI). L'analyse sera effectuée par l'institut compétent pour la FEI. Les frais de prélèvement et de l'analyse sont à la charge du demandeur d'approbation en cas de contrôle positif, à charge du Stud-Book lors d'un contrôle négatif. Le demandeur d'approbation et non le propriétaire est responsable !

12) Frais d'engagement

Chaque demandeur d'approbation doit, lors de l'introduction de l'agrément, lequel doit parvenir au SCSL pour **le 28.02.2022 au plus tard**, payer un droit d'engagement par transfert au compte du S.C.S.L. :

Banque Générale du Luxembourg, 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

Swift Code / Code BIC : BGLLLULL

IBAN : LU75 0030 3449 6466 0000

Le droit d'engagement s'élève à 250.- € pour chaque première étape respectivement 100.- € pour les étapes suivantes .

13) Formulaire d'inscription à l'approbation

Le formulaire en annexe (complété et signé), ainsi que le certificat vétérinaire et les radiographies sont à adresser au S.C.S.L. pour le **28.02.2022 au plus tard**.

Par leurs signatures respectives le propriétaire et le demandeur d'approbation reconnaissent qu'ils acceptent et approuvent intégralement **toutes** les clauses et conditions énoncées ci-avant.

Au cas où même **une seule** des conditions ne serait pas remplie le jour de l'approbation, l'expertise du mâle par la commission d'agrément deviendrait sans objet, sans droit à restitution des frais d'engagement.

III) DIVERS

Afin de rehausser l'impression générale, les mâles devront être présentés la crinière nattée. Les présentateurs en couleurs du SCSL (pantalons blancs, pull vert du SCSL). L'organisateur (S.C.S.L. et les Ecuries des Près) déclinent toute responsabilité pour tous dégâts causés en rapport avec la présentation des chevaux, à des personnes, des animaux et/ou des biens matériels.

Luxembourg, en décembre 2021

Signé : André NEPPER, Président

Les dossiers de l'expertise sont à adresser exclusivement à Eric LANNERS, 70, route d'Echternach, L-6212 CONSDORF au plus tard pour le 28 février 2022 (Tél. : 00352 – 691 253 907)